

SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE du 13 MARS 2019

Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente

Madame BAUMERT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

Membres présents :

Délégué d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
Délégué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Clarisse MUNCH
	M. Daniel BOEGLER
Délégué de Jepsheim	Mme Françoise HARTER suppléante de
	M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerschihr	M. Rémy MEYER
Délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	M. Emmanuel SPITZ

Membres absents excusés : Mmes Caroline ROLL, Nathalie SCHELL, Josiane BIGEL
M. Jean-Claude KLOEPFER

Secrétaire de séance : M. Bernard DIRNINGER

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, directeur général des services

Ordre du jour :

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B. 1.- Compétence scolaire et périscolaire

B.1.1.- Fixation des crédits scolaires pour 2019

B.1.2.- Subvention à l'association «La Jeunesse du Brun» pour 2019

B 2.- Animation jeunesse

B.2.1.- Nouvelle activité « plongée » et tarif

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 12 décembre 2018

A.2.- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

A.3.- Allègement Fillon – réponse de l'URSSAF

- A.4.- Compte administratif et compte de gestion 2018
- A.5.- Affectation du résultat 2018
- A.6.- Fixation des tarifs de location du gymnase du 01/09/2019 au 31/08/2020
- A.7.- Fixation des contributions communales pour 2019
- A.8.- Budget Primitif 2019
- A.9.- Divers

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B.1.- Compétence scolaire et périscolaire

B.1.1.- Fixation des crédits scolaires pour 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschihr

Les crédits de fonctionnement et livres des écoles élémentaires et maternelles

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit/élève et non plus un crédit/classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire qui permet de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, il est proposé de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2019.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2018/2019, selon la commune d'origine des élèves.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide d'allouer par école pour l'année civile 2019 les crédits selon le tableau ci-dessous :

ECOLES	Crédit/Elève/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué
Ecoles élémentaires RPI 3			
▪ Bischwihr élémentaire	45 €	61	2 745 €
▪ Riedwihr élémentaire (Porte du Ried)	45 €	23	1 035 €
▪ Wickerschihr élémentaire	45 €	31	1 395 €
Total RPI 3			5 175 €
Ecoles maternelles RPI 4			
▪ Bischwihr	45 €	43	1 935 €
▪ Riedwihr (Porte du Ried)	45 €	17	765 €
▪ Wickerschihr	45 €	15	675 €
▪ Participation Fortschwihr	45 €	30	1 350 €
Total RPI 4			4 725 €
Holtzwihr (Porte du Ried) élémentaire y compris ULIS	45 €	99	4 455 €
Holtzwihr (Porte du Ried) maternelle	45 €	55	2 475 €
Muntzenheim élémentaire	45 €	106	4 770 €
Muntzenheim maternelle	45 €	78	3 510 €

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine et la prise en charge des entrées à la piscine

Pour 2019, Madame la Présidente propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2018, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

Madame la Présidente propose de continuer à prendre en charge les entrées à la piscine pour l'année scolaire 2018/2019 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée. Ce montant représente environ 3 500 € par an.

Le Comité Syndical approuve ces propositions.

Pour les transports, le Comité Syndical décide d'allouer les crédits pour l'année civile 2019 selon le tableau ci-dessous

<i>Ecoles</i>	<i>Crédits transport sorties/classe</i>	<i>Nbr classes</i>	<i>Montant alloué 2018</i>	<i>Crédits transport piscine/classe</i>	<i>Nbre classes</i>	<i>Montant alloué 2018</i>
Bischwihr élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Riedwihr (Porte du Ried) élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Wickerschwihr élémentaire	150 €	2	300 €	350 €	2	700 €
Holtzwihr (Porte du Ried) élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Muntzenheim élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Muntzenheim maternelle	150 €	3	450 €			
Holtzwihr (Porte du Ried) maternelle	150 €	2	300 €			
Bischwihr maternelle	150 €	3	450 €			
Participation de Fortschwihr	150 €	1	150 €			

Les crédits de classe nature et de découverte

Madame la Présidente propose de maintenir le système actuel, à savoir la prise en charge d'une subvention pour classe nature ou de découverte par commune et par année civile. La subvention sera attribuée en fonction de la classification du centre (tarif Educ'envia) et sur demande parvenue suffisamment à l'avance au Syndicat, pour être budgétisée.

Pour 2019, les demandes sont les suivantes :

- *Ecole élémentaire Bischwihr (à Fortschwihr)*
14 élèves de Bischwihr, Porte du Ried (Riedwihr) et Wickerschwihr –
5 jours au Centre PEP la Roche 700 €
- *Ecole élémentaire Fortschwihr (3 classes)*
27 élèves de Bischwihr, Porte du Ried (Riedwihr) et Wickerschwihr –
5 jours au Centre PEP la Roche 1 350 €

Le Comité Syndical approuve la prise en charge financière de ces deux demandes et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

B.1.2.- Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschwihr

Sur la base de la convention du 14 janvier 2016, l'association « La Jeunesse du Ried Brun », en charge des 3 structures périscolaires de Bischwihr, Muntzenheim et Porte du Ried, présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2019 qui comprend :

- le compte de résultats 2018
- un rapport d'activités 2018 de la structure
- un budget prévisionnel pour 2019

Cette demande porte sur un montant de subvention de 160 000 € pour l'année 2019, en augmentation de 21 000 € par rapport à 2018.

Le compte de résultat de l'année 2018 laisse apparaître,

- un total produit d'exploitation de 602 322.85 €
auquel se rajoute le total produits financiers et exceptionnels de 1 527.17 €
- un total charge d'exploitation de 658 009.49 €
soit un déficit de fonctionnement à hauteur de 54 159.46 €

Malgré

- la hausse des subventions du Syndicat Pôle Ried Brun de près de 30 000 €
- des recettes Parents légèrement en hausse (1 %), et des dépenses achats plus que maîtrisés en baisse de près de 8 000 € (environ 205 000 € en 2018, contre 213 000 € en 2017)

Les charges de personnel sont de plus en plus conséquentes bien que réellement justifiées et sans excès par rapport aux normes d'encadrement imposées par la DDCSPP.

Un contrôle de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en décembre 2018 impose réglementairement à l'association l'embauche d'une personne supplémentaire sur le site de Bischwihr. Ce recrutement obligatoire engendre une dépense supplémentaire en 2019.

Au cours de l'année 2018

- Un départ en retraite ainsi que trois ruptures conventionnelles ont engendrés des frais supplémentaires non prévus au budget prévisionnel 2018.
- Le départ de la coordinatrice en place a imposé un doublage sur deux mois, le temps de l'accompagnement de la remplaçante.
- Avec la modification des horaires de ramassage scolaire par la compagnie de bus, l'association est en charge de la gestion salariale des deux enseignantes de l'école primaire qui assurent une surveillance pendant une demi-heure chaque soir après la classe pour un coût de 1 300 € charges comprises.

Les frais de personnel s'élèvent à 27 000 € charges comprises.

Depuis la rentrée de septembre 2018, les effectifs ont clairement augmenté dans les trois structures :

- Au **Kaferlas** de Holtzwihr des pics de fréquentation de 64 enfants à midi nécessitent un directeur, une femme de service et 5 animateurs alors que l'équipe d'encadrement ne compte que 6 personnes en tout.
- Aux **Lucioles** de Bischwihr des pics de 102 enfants nécessitent un directeur, une femme de service et 9 animateurs alors que l'équipe d'encadrement ne compte que 10 personnes en tout.
- A **l'Escapade** de Muntzenheim des pics de 68 enfants nécessitent un directeur, une femme de service et 6 animateurs alors que l'équipe d'encadrement ne compte que 7 personnes en tout.

Au total 341 familles bénéficient des services de nos structures, ce qui représente 705 enfants .

La Jeunesse de Ried Brun a assuré un accueil de 138 jours sur l'année 2018.

- ✓ 60 jours en accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- ✓ 36 mercredis
- ✓ 138 jours en accueil périscolaire
- ✓ 22 vendredis de TAP pour les structures de Holtzwihr et Muntzenheim

Ci-dessous le tableau récapitulatif des différents accueils :

	KAF	ESC	LUC	DURREN- ENTZEN	TOTAL JRB ANNEE 2018	TOTAL JRB ANNEE PRECEDENTE
Nbre cartes de membres	96	87	131	27	341	307
Nbr d'enfants inscrits	126	178	163	44	511	436
Moyenne des présences le midi	54	60	86	25	225	189
Moyenne des présences le soir	26	45	38	10	119	94
ccueil le matin LUCIOLES	/	/	12	/	12	7
Moyenne mercredi midi	31	/	/	/	31	32
Moyenne mercredi journée	25	/	/	/	25	21
Moyenne des présences en TAP	23	83	plus de TAP	plus deTAP	106	175
	Nbr total d'inscrits	moyenne des présences / jour 2018		moyenne des présences / jour 2017		
ALSH HIVER	61	20		24		

ALSH PRINTEMPS	80	27	28
ALSH JUILLET	120	43	39
ALSH AOUT	74	31	22
ALSH TOUSSAINT	102	36	32
ALSH NOEL	28	17	FERME

Ci-dessous le budget prévisionnel 2019 pour les 4 périscolaires

Les dépenses : Total : 653 700 €

- o Achat marchandises160 200 €
- o Autres achats externes (en baisse car arrêt des TAP)45 200 €
- o Impôts et taxes12 000 €
- o Salaires et charges.....344 800 €
- o Autres charges 1 500 €

Les recettes : Total : 653 200 €

- o Recettes parents et manifestations.....385 500 €
- o Subventions CAF62 000 €
- o Subvention Durrentzen.....27 000 €
- o Subvention Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.....160 000 €
- o Reprise sur amortissements et subventions.....10 000 €

Le déficit de 54 000 € de l'année 2018, lié exclusivement aux charges de personnel (27 000 € de charges exceptionnelles pour ruptures conventionnelles, départ en retraite, rémunération de la coordinatrice et 27 000 € de charges de personnel indispensable au fonctionnement régulier), n'a pas été réintégré au budget prévisionnel 2019.

L'association dispose d'une réserve d'argent pour absorber ce déficit.

Ainsi, le Syndicat a demandé à l'association de lui produire également le compte de bilan où apparaît le compte de réserves. Ce montant s'élève au 31 décembre 2018 à 169 000 €.

M. Gerber, Maire de Porte du Ried, suite à la rencontre du 11 mars 2019 entre les Maires concernés et l'association «Jeunesse du Ried Brun », demande une assurance à l'association quant à la pérennisation de la gestion des structures à la rentrée 2019/2020. Il propose de reconduire comme par le passé une commission d'étude de la demande de subvention en amont de la décision d'attribution. Il propose également des points d'étape réguliers afin de suivre l'évolution de la structure.

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes adhérentes à cette compétence et pour les 3 structures suivantes :

- ✓ Les Kaferlas (commune Porte du Ried)
- ✓ L' Escapade (commune de Muntzenheim)
- ✓ Les Lucioles (communes de Bischwihr, Wickerschwihr et Porte du Ried Riedwihr)

Décide de fixer montant de la subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » à 160 000 € pour l'année 2019.

Vote les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2019 dans le tableau des subventions.

Demande à l'association «La Jeunesse du Ried Brun » de lui fournir la garantie de continuité du service à la rentrée 2019/2020, lors de l'assemblée générale prévue le 22 mars 2019.

Décide d'organiser des points d'étape avec l'association en juillet, septembre et début d'année afin de suivre l'évolution de la structure.

Décide de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2019.

B.2.- ANIMATION JEUNESSE

B.2.1.- Nouvelle activité « plongée » et fixation du tarif

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

M. Steve Casotti, responsable du service animation jeunesse du Syndicat propose une nouvelle activité pour 2019. Cette activité d'initiation à la plongée se déroulera à la piscine Sirénia de Volgelsheim, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach.

L'activité sera encadrée par le club installé dans les locaux de la piscine Sirénia. Le tarif proposé pour le stage est de 5 € par enfant, majoré de 2 € pour les communes extérieures à la compétence.

Le Comité Syndical accepte cette proposition et le tarif correspondant avec effet au 1^{er} janvier 2019.

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 12 décembre 2018

Sans objections

A.2.- Contrats groupe d'assurance statutaire

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente expose :

- L'opportunité pour le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au Syndicat ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Autorise Mme la Présidente à signer les actes y afférents.

A.3.- Allègement Fillon – réponse de l'URSSAF

Le Syndicat avait été sollicité par un cabinet d'expert qui proposait de réaliser une étude sur la possibilité pour le Syndicat de bénéficier de l'allègement Fillon (exonération de charges salariales sur les bas salaires).

Le Syndicat, par délibération du 12 décembre 2018, avait décliné l'offre de services mais avait demandé à Mme la Présidente de solliciter l'URSSAF à ce sujet.

Par mail du 20 février 2019, l'URSSAF confirme que le Syndicat ne peut bénéficier de l'allègement Fillon compte tenu qu'il est enregistré au répertoire SIRENE en tant que Syndicat mixte fermé, soumis au droit administratif et ne pouvant ainsi entrer dans un champ de compétence concurrentiel.

A.4.- Approbation du compte administratif 2018

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ci-dessous, dressé par Mme Hélène BAUMERT, Présidente, et présenté par M. Christian DIETSCH, 1^{er} Vice-président.

Mme la Présidente ne participe pas au vote

Dépenses de fonctionnement1 227 304.09 €
Dépenses d'investissement.....247 534.46 €

TOTAL.....1 474 838.55 €

Recettes de fonctionnement1 508 578.41 €
Recettes d'investissement149 996.67 €

TOTAL1 658 575.08 €

Résultat avec reprise des excédents antérieurs :

- Excédent de fonctionnement281 274.32 €
- Déficit d'investissement 97 537.79 €

Soit un résultat global excédentaire cumulé de183 736.53 €

A.5.- Approbation du Compte de Gestion 2018

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION M14

Dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A.6.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian DIETSCH, 1er Vice-Président,

- après avoir entendu et approuvé le 13 mars 2019 le compte financier de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-101 372.05		+3 834.26	0.00	0.00	-97 537.79
Fonctionnement	+239 254.29	0.00	+42 020.03			+281 274.32

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Excédent global cumulé au 31 décembre 2018 **281 274.32 €**

▪ **Affectation obligatoire :**

à la couverture du besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (C/1068) 97 537.79 €

▪ **Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (002) 183 736.53 €

A.7 – Fixation des tarifs de location du gymnase

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente propose de maintenir les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF
	SEPTEMBRE 2019 à SEPTEMBRE 2020
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	10 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	13 € / heure
Terrain extérieur en journée	10 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	15 € / heure
Tournoi organisé par les associations membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	25 € / journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord de la Présidente (demande exceptionnelle)	50 € / journée

Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations

Gratuité

Elle rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

Accepte les propositions de Mme la Présidente telles que décrites ci-dessus

A.8.- Fixation des contributions communales pour 2019

A.8.1. RESULTATS FINANCIERS

M. Christian Dietsch, 1^{er} vice-président chargé des finances, présente les résultats financiers du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, portant sur l'exercice 2018.

Les résultats, qui ont fait l'objet d'une approbation à travers le compte administratif 2018 lors de la réunion du 13 mars 2019, peuvent se résumer comme suit :

1) Compétence collège

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	166 367.63	290 647.87
Investissement	74 739.86	42 586.16
TOTAL	241 107.49	333 234.03

L'excédent global s'élève à + 92 126.54 €

2) Compétence Espace Ried Brun

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	323 601.80	354 133.61
Investissement	32 837.08	31 699.43
TOTAL	356 438.88	385 833.04

L'excédent global s'élève à + 29 394.16 €

3) Compétence Relais d'Assistants Maternelles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 237.50	68 394.14
Investissement	1 224.00	264.38
TOTAL	59 461.50	68 658.52

L'excédent global s'élève à + 9 197.02 €

4) Compétence Animation Jeunesse

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 650.53	100 602.59
Investissement	2 520.00	4 723.74
TOTAL	101 170.53	105 326.33

L'excédent global s'élève à + 4 155.80 €

5) Compétence « Domaine associatif »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 133.22	12 588.71
Investissement	0	628.37
TOTAL	5 133.22	13 217.08

L'excédent global s'élève à + 8 083.86 €

6) Compétence Ecole élémentaire

* *l'école élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 815.25	16 436.49
Investissement	0	0
TOTAL	11 815.25	16 436.49

L'excédent global s'élève à + 4 621.24 €

* *l'école élémentaire de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 423.06	15 947.23
Investissement	1 584.00	0
TOTAL	17 007.06	15 947.23

Le déficit global s'élève à - 1 059.83 €

* *l'école élémentaire du RPI3 (Bischwihr, Riedwihr et Wickerswihr)*

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 821.51	7 945.85
Investissement	0	0
TOTAL	6 821.51	7 945.85

L'excédent global s'élève à + 1 664.34 €

RIEDWIHR (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 486.30	4 439.90
Investissement	0	0
TOTAL	3 486.30	4 439.90

L'excédent global s'élève à + 953.60 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 589.12	5 796.53
Investissement	0	0
TOTAL	4 589.12	5 796.53

L'excédent global s'élève à + 1 207.41 €

7) Compétence Ecole maternelle

* l'école maternelle de Holtzwihr (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 934.38	69 272.87
Investissement	0	0
TOTAL	68 934.38	69 272.87

L'excédent global s'élève à + 338.49 €

* l'école maternelle de Muntzenheim

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67 035.11	72 314.32
Investissement	0	0
TOTAL	67 035.11	72 314.32

L'excédent global s'élève à + 5 279.21 €

- l'école maternelle du RPI4 (Bischwihr, Fortschwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 443.60	59 689.35
Investissement	0	0
TOTAL	59 443.60	59 689.35

L'excédent global s'élève à + 245.75 €

FORTSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	46 088.48	46 554.33
Investissement	0	0
TOTAL	46 088.48	46 554.33

L'excédent global s'élève à + 465.85 €

RIEDWIHR (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 074.35	24.175.61
Investissement	0	0
TOTAL	24 074.35	24 175.61

L'excédent global s'élève à +101.26 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 677.65	17 060.53
Investissement	0	0
TOTAL	16 677.65	17 060.53

L'excédent global s'élève à + 382.88 €

8) Compétence Péri-scolaire (Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 574.63	172 157.31
Investissement	0	0
TOTAL	148 574.63	172 157.31

L'excédent global s'élève à + 23 642.68 €

9) Compétence bâtiments, terrains (dette)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	76 569.19	144 100.00
Investissement	73 322.63	8 728.09
TOTAL	149 891.82	152 828.09

L'excédent global s'élève à + 2 936.27 €

RESULTAT GLOBAL 2018

Compétences	Résultats
Collège	+ 92 126.54
Espace Ried Brun	+ 29 394.16
Relais d'Assistantes Maternelles	+ 9 197.02
Animations jeunes	+ 4 155.80
Associatif	+ 8 083.86
Ecole élémentaire Holtzwihr	+ 4 621.24
Ecole élémentaire Muntzenheim	- 1 059.83
Ecole élémentaire Bischwihr	+ 1 664.34
Ecole élémentaire Riedwihr (PR)	+ 953.60
Ecole élémentaire Wickerswihr	+ 1 207.41
Ecole maternelle Holtzwihr (PR)	+ 338.49
Ecole maternelle Muntzenheim	+ 5 279.21
Ecole maternelle Bischwihr	+ 245.75
Ecole maternelle Fortschwihr	+ 465.85
Ecole maternelle Riedwihr (PR)	+ 101.26
Ecole maternelle Wickerswihr	+ 382.88
Péri-scolaire	+ 23 642.68
Bâtiment (dette)	+ 2 936.27
	+ 183 736.53

A.8.2.- Clé de répartition des frais d'administration générale

Commune ayant participé au vote : toutes les communes

M. Dietsch présente les clés de répartition des coûts inhérents aux frais d'administration générale du Syndicat à la carte pour l'année 2019.

1.1 Les frais d'administration générale se répartissent comme suit :

- Les frais de fonctionnement du bâtiment administratif (chapitre 011)
art. 60611, 60612, 60613, 60631, 60632, 61522, 6156 (vérifications et maintenance), 6283 ;
- Les frais liés au service (chapitre 011)
art. 6064, 60622, 6068, 611, 6135, 61551, 6156 (maintenance informatique et bureautique), 616, 6182, 6188, 6225, 6231, 6236, 6237, 6251, 6257, 6261, 6262, 6281 ;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	0 %
Espace Ried Brun	60 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1 .2 Les frais de personnel d'administration générale (2 agents à 80%)
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

- Les indemnités des élus (1 Président et 3 Vice-Présidents)
art. 6531, 6533, 6554.

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	20 %
Espace Ried Brun	40 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1 .3 Les frais de personnel des services techniques (1 agent à 30 %)
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	70 %
Espace Ried Brun	20 %
Animations jeunes	5 %
Associatif	5 %
	100 %

1 .4 Les frais de personnel des services culturels et animations jeunesse
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

agents	Taux retenu culturel	Taux retenu animations jeunesse
Steve Casotti (100 %)	50 %	50 %
Gaylord Richard (100 %)	40 %	60 %
Julien Burdloff (100 %)	100 %	0 %
Christine Fleith (37 %)	100 %	0%
		100 %

1 .5 Les frais de personnel des la section sport-étude du collège (1 agent à 50 %)
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455

A.8.3.- Compétence « Collège » – fixation des contributions communales pour 2019

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

La compétence collège est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 20 %.
- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 70 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 245	12,00 %
Bischwihr	1 034	5,52 %
Fortschwihr	1 187	6,35 %
Grussenheim	824	4,40 %
Porte du Ried	1 829	9,77 %
Horbourg-Wihr	5 948	31,78 %
Jebnheim	1 403	7,49 %
Muntzenheim	1 260	6,73%
Wickerschwihr	772	4,12 %
CC Pays de Brisach*	2 215	11,84 %
TOTAL	18 717	100 %

*Baltzenheim 580, Durrenentzen 888 et Urschenheim 747

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 386 125.41

Fonctionnement

Coûts directs : 165 943.49

Frais d'administration générale : 0

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 25 345.00

Total dépenses de fonctionnement : 191 288.49

Investissement

Coûts directs : 194 836.92

Recettes totales : 386 125.41

Fonctionnement

Recettes directes : 36 535.34

Contributions communes : 180 000

Excédent de fonctionnement 2018 : 92 126.54

Total recettes de fonctionnement : 308 661.88

Investissement

Total recettes : 77 463.53

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	180 000	12,00 %	21 600.00
Bischwihr	180 000	5,52 %	9 936.00

Fortschwihr	180 000	6,35 %	11 430.00
Grussenheim	180 000	4,40 %	7 920.00
Porte du Ried	180 000	9,77 %	17 586.00
Horbours-Wihr	180 000	31,78 %	57 204.00
Jebsheim	180 000	7,49 %	13 482.00
Muntzenheim	180 000	6,73 %	12 114.00
Wickerschwihr	180 000	4,12 %	7 416.00
CC Pays Rhin -Brisach*	180 000	11,84 %	21 312.00
TOTAL	180 000	100 %	180 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence collège selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.4.- Compétence « Espace Ried Brun » – fixation compétence au budget primitif 2019.

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Espace Ried Brun est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 40 %
- Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 20 %
- Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 60 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 363 765.97

Fonctionnement

Coûts directs : 236 640.16

Frais d'administration générale : 45 584

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 49 670

Total dépenses de fonctionnement : 331 894.16

Investissement

Total dépenses d'investissement : 31 871.81 (équipements salle)

Recettes : 363 765.97

Fonctionnement

Recettes directes : 82 500

Excédent de fonctionnement 2018 : 29 394.16

Contributions communes : 220 000

Total recettes de fonctionnement : 331 894.16

Investissement

Total recettes : 31 871.81 (amortissements)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 034	17.00 %
Fortschwihr	1 187	19.52 %
Porte du Ried	1 829	30.08 %
Muntzenheim	1 260	20.71 %
Wickerschwihr	772	12.69 %
TOTAL	6 082	100 %

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	220 000	17.00 %	37 400.00
Fortschwihr	220 000	19.52 %	42 944.00
Porte du Ried	220 000	30.08 %	66 176.00
Muntzenheim	220 000	20.71 %	45 562.00
Wickerschwihr	220 000	12.69 %	27 918.00
TOTAL	220 000	100 %	220 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence « Espace Ried Brun » selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.5. - Compétence « Relais Assistantes Maternelles » – fixation des contributions pour 2019

Commune ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Jebnheim, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Relais Assistantes Maternelles est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 3 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 3 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 68 795.82

Fonctionnement

Coûts directs : 53 717.18

Frais d'administration générale : 2 694.00

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 180.00

Total dépenses de fonctionnement : 60 591.18

Investissement

Total dépenses d'investissement : 8 204.64

Recettes totales : 68 795.82

Fonctionnement

Recettes directes : 42 130
Excédent de fonctionnement 2018 : 9 197.02
Contributions communes : 16 000
Total recettes de fonctionnement : 67 327.02

Investissement

Total recettes d'investissement : 1 468.80 (amortissements)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 245	23.09 %
Bischwihr	1 034	10,62 %
Fortschwihr	1 187	12.21 %
Porte du Ried	1 829	18.79 %
Jebsheim	1 403	14.41 %
Muntzenheim	1 260	12,94 %
Wickerschwihr	772	7.94 %
TOTAL	9 730	100 %

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	16 000	23.09 %	3 694.40
Bischwihr	16 000	10,62 %	1 699.20
Fortschwihr	16 000	12.21 %	1 953.60
Porte du Ried	16 000	18.79 %	3 006.40
Jebsheim	16 000	14.41 %	2 305.60
Muntzenheim	16 000	12,94 %	2 070.40
Wickerschwihr	16 000	7.94 %	1 270.40
TOTAL	16 000	100 %	16 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Relais d'Assistants Maternelles » selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.6.- Compétence « Animations jeunesse » – fixation des contributions communales pour 2019

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence animations jeunes est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 10 %
 - Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 10 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 98 498.80

Fonctionnement

Coûts directs : 76 982.80

Frais d'administration générale : 8 151.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 13 365.00

Total dépenses de fonctionnement : 98 498.80

Investissement

Total dépenses : 0

Recettes : 98 498.80

Fonctionnement

Recettes directes : 26 343.00

Excédent de fonctionnement 2018 : 4 155.80

Contributions communes : 68 000

Total recettes de fonctionnement : 98 498.80

Investissement

Total recettes : 9 500 (amortissement)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 245	26.97 %
Bischwihr	1 034	12.41 %
Fortschwihr	1 187	14,26 %
Porte du Ried	1 829	21.96 %
Muntzenheim	1 260	15.13 %
Wickerschwihr	772	9,27 %
TOTAL	8 327	100 %

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	68 000	26.97 %	18 339.60
Bischwihr	68 000	12.41 %	8 438.80
Fortschwihr	68 000	14,26 %	9 696.80
Porte du Ried	68 000	21.96 %	14 932.80
Muntzenheim	68 000	15.13 %	10 288.40
Wickerschwihr	68 000	9,27 %	6 303.60
TOTAL	68 000	100%	68 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Animations Jeunesse» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.7.- Compétence «Domaine associatif » - fixation des contributions communales pour 2019

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

La compétence «domaine associatif » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 2 %
 - Frais de personnel de services techniques au taux retenu de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 2 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

coût compétence 2019

Dépenses totales : 12 483.93

Fonctionnement

Coûts directs : 631.94

Frais d'administration générale : 1 674.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 3 375.00

Total dépenses de fonctionnement : 5 680.94

Investissement

Total dépenses : 6 802.99 (équipements)

Recettes : 12 483.93

Fonctionnement

Recettes directes : 400.07

Excédent de fonctionnement 2018 : 8083.86

Contributions communes : 4 000

Total recettes de fonctionnement : 12 483.93

Investissement

Total recettes : 0

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 245	26.97 %
Bischwihr	1 034	12.41 %
Fortschwihr	1 187	14,26 %
Porte du Ried	1 829	21.96 %
Muntzenheim	1 260	15.13 %
Wickerswihr	772	9,27 %
TOTAL	8 327	100 %

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	4 000	26.97 %	1 078.80
Bischwihr	4 000	12.41 %	496.40
Fortschwihr	4 000	14,26 %	570.40
Porte du Ried	4 000	21.96 %	878.40
Muntzenheim	4 000	15.13 %	605.20

Wickerswihr	4 000	9,27 %	370.80
TOTAL	4 000	100	4 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Domaine associatif» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.8.- Compétence « Ecoles élémentaires » - fixation des contributions pour 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

A.8.8.1. Le service école élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried)

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et Internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 034	21.12 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 402	28.64 %
Muntzenheim	1 260	25.74 %
Riedwihr (Porte du Ried)	427	8,72 %
Wickerswihr	772	15.78 %
TOTAL	4 895	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 551.00	21.12 %	1 303.41
Holtzwihr (Porte du Ried)	4 551.00	28.64 %	
Muntzenheim	4 551.00	25.74 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	4 551.00	8,72 %	
Wickerswihr	4 551.00	15.78 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 531.00	21.12 %	1 870.48
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 531.00	28.64 %	
Muntzenheim	6 531.00	25.74 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	6 531.00	8,72 %	

Wickerschwih	6 531.00	15.78 %	
--------------	----------	---------	--

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 13 058.06

Fonctionnement

Coûts directs : 9 884.17

Frais d'administration générale : 1 303.41

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 870.48

Total dépenses de fonctionnement : 13 058.06

Investissement

Total dépenses : 0

Recettes totales : 13 058.06

Fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2018 : 4 621.24

Contribution commune HOLTZWIH (Porte du Ried) : 8 436.82

Total recettes de fonctionnement : 13 058.06

Investissement

Total recettes : 0

A.8.8.2.- Le service école élémentaire de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwih	1 034	21.12 %
Holtzwih (Porte du Ried)	1 402	28.64 %
Muntzenheim	1 260	25.74 %
Riedwih (Porte du Ried)	427	8,72 %
Wickerschwih	772	15.78 %
TOTAL	4 895	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwih	4 551.00	21.12 %	
Holtzwih (Porte du Ried)	4 551.00	28.64 %	

Muntzenheim	4 551.00	25.74 %	1 171.43
Riedwihr (Porte du Ried)	4 551.00	8,72 %	
Wickerschwihr	4 551.00	15.78 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 531.00	21.12 %	1 681.08
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 531.00	28.64 %	
Muntzenheim	6 531.00	25.74 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	6 531.00	8,72 %	
Wickerschwihr	6 531.00	15.78 %	

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 13 469.31

Fonctionnement

Coûts directs : .10 616.80

Frais d'administration générale : 1 171.43

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 681.08

Total dépenses de fonctionnement : 13 469.31

Investissement

Total dépenses : 0

Recettes totales : 13 469.31

Fonctionnement

Déficit de fonctionnement 2018 : - 1 059.83

Contribution commune MUNTZENHEIM : 14 529.14

Investissement

Total recettes : 0

A.8.8.3.- Le service école élémentaire du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Riedwihr et Wickerschwihr

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
----------	----------------	-------------

Bischwihr	1 034	21.12 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 402	28.64 %
Muntzenheim	1 260	25.74 %
Riedwihr (Porte du Ried)	427	8,72 %
Wickerschihr	772	15.78 %
TOTAL	4 895	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 551.00	21.12 %	961.16
Holtzwihr (Porte du Ried)	4 551.00	28.64 %	
Muntzenheim	4 551.00	25.74 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	4 551.00	8,72 %	396.85
Wickerschihr	4 551.00	15.78 %	718.15
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 531.00	21.12 %	1 379.35
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 531.00	28.64 %	
Muntzenheim	6 531.00	25.74 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	6 531.00	8,72 %	569.50
Wickerschihr	6 531.00	16,78 %	1 030.59

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2018/2019	Taux retenu
Bischwihr	61	53.04 %
Riedwihr (Porte du Ried)	23	20.00 %
Wickerschihr	31	26.96 %
TOTAL	115	100 %

Coûts directs : 11 450.00

Recettes : excédent de fonctionnement 2018 : 3 825.35

Bischwihr : 1664.34

Riedwihr : 953.60

Wickerschihr : 1 207.41

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	11 450.00	53.04 %	6 073.08
Riedwihr (Porte du Ried)	11 450.00	20.00 %	2 290.00
Wickerschihr	11 450.00	26.96 %	3 086.92
TOTAL	11 450.00		11 450.00

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale 2019	Coûts directs	Excédent 2018 à déduire	Coût Contributions 2018
Bischwihr	2 340.51	6 073.08	1 664.34	6 749.25
Riedwihr (PR)	966.35	2 290.00	953.60	2 302.75

Wickerschwyr	1 748.74	3 086.92	1 207.41	3 628.25
TOTAL	5 055.60	11 450.00	3 825.35	12 680.25

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Ecoles élémentaires » selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.9.- Compétence «Ecoles maternelles » - fixation des contributions communales pour 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwyr, Fortschwyr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwyr

A.8.9.1.- Le service école maternelle de Holtzwyr (Porte du Ried)

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * frais de personnel des ATSEM
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwyr	1 034	17.00 %
Fortschwyr	1 187	19.51 %
Holtzwyr (Porte du Ried)	1 402	23,05 %
Muntzenheim	1 260	20.71 %
Riedwyr (Porte du Ried)	427	7.02 %
Wickerschwyr	772	12.71 %
TOTAL	6 082	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwyr	12 826.00	17.00 %	2 956.39
Fortschwyr	12 826.00	19.51 %	
Holtzwyr (Porte du Ried)	12 826.00	23,05 %	
Muntzenheim	12 826.00	20.71 %	
Riedwyr (Porte du Ried)	12 826.00	7.02 %	
Wickerschwyr	12 826.00	12.71 %	

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 150.00	17.00 %	4 414.07
Fortschwihr	19 150.00	19.51 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 150.00	23,05 %	
Muntzenheim	19 150.00	20.71 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 150.00	7.02 %	
Wickerschwihr	19 150.00	12.71 %	

Coût compétence 2019

Dépenses : 69 170.46

Fonctionnement

Coûts directs : 61 800.00

Frais d'administration générale : 2956.39

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 414.07

Total dépenses de fonctionnement : 69 170.46

Investissement

Total dépenses : 0

Recettes : 69 170.46

Fonctionnement

Recettes directes : 700

Excédent de fonctionnement 2018 : 338.49

Contribution commune PORTE DU RIED (HOLTZWIHR) : 68 131.97

Investissement

Total recettes : 0

A.8.9.2 Le service école maternelle de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * frais de personnel des ATSEM
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb	Taux retenu
----------	----	-------------

	d'habitants	
Bischwihr	1 034	17.00 %
Fortschwihr	1 187	19.51 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 402	23,05 %
Muntzenheim	1 260	20.71 %
Riedwihr (Porte du Ried)	427	7.02 %
Wickerschwihr	772	12.71 %
TOTAL	6 082	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	12 826.00	17.00 %	2 656.26
Fortschwihr	12 826.00	19.51 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	12 826.00	23,05 %	
Muntzenheim	12 826.00	20.71 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	12 826.00	7.02 %	
Wickerschwihr	12 826.00	12.71 %	

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 150.00	17.00 %	3 965.96
Fortschwihr	19 150.00	19.51 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 150.00	23,05 %	
Muntzenheim	19 150.00	20.71 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 150.00	7.02 %	
Wickerschwihr	19 150.00	12.71 %	

Coût compétence 2019

Dépenses : 73 872.22

Fonctionnement

Coûts directs : 67 250.00

Frais d'administration générale : 2 656.26

Frais de personnel d'administration générale et élus : 3 965.96

Total dépenses de fonctionnement : 73 872.22

Investissement

Total dépenses : 0

Recettes : 73 872.22

fonctionnement

Recettes directes : 700

Excédent de fonctionnement 2018 : 5 279.21

Contribution commune MUNTZENHEIM : 67 893.01

Investissement

Total recettes : 0

A.8.9.3. Le service écoles maternelles du RPI du Ried composé des 4 communes de Bischwihr, Fortschwihr, Riedwihr et Wickerschihr

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * frais de personnel des ATSEM
 - * frais de transport RPI
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 034	17.00 %
Fortschihr	1 187	19.51 %
Holtzwihr	1 402	23,05 %
Muntzenheim	1 260	20.71 %
Riedwihr	427	7.02 %
Wickerschihr	772	12.71 %
TOTAL	6 082	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	12 826.00	17.00 %	2 180.42
Fortschihr	12 826.00	19.51 %	2 502.35
Holtzwihr (Porte du Ried)	12 826.00	23,05 %	
Muntzenheim	12 826.00	20.71 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	12 826.00	7.02 %	900.38
Wickerschihr	12 826.00	12.71 %	1 630.20

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2019	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 150.00	17.00 %	3 255.50
Fortschihr	19 150.00	19.51 %	3 736.16
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 150.00	23,05 %	
Muntzenheim	19 150.00	20.71 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 150.00	7.02 %	1 344.33
Wickerschihr	19 150.00	12.71 %	2 433.98

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante : Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2018/2019	Taux retenu
Bischwihr	43	40.95 %
Fortschwihr	30	28.57 %
Riedwihr	17	16.20 %
Wickerschwihr	15	14.28 %
TOTAL	105	100 %

Coût direct : (dépenses - recettes) = 128 640.00

Dépenses 2019 : 158 740

Recettes 2019 : 30 100

Excédent de fonctionnement 2018 : 1 195.74

Bischwihr : 245.75

Fortschwihr : 465.85

Riedwihr (PR) : 101.26

Wickerschwihr : 382.88

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	128 640.00	40.95%	52 678.09
Fortschwihr	128 640.00	28.57 %	36 752.44
Riedwihr (Porte du Ried)	128 640.00	16.20 %	20 839.68
Wickerschwihr	128 640.00	14.28 %	18 369.79
TOTAL	128 640.00	100 %	128 640.00

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale	Coûts directs	Excédent 2018 à déduire	Coût Contributions 2019
Bischwihr	5 435.92	52 678.09	245.75	57 868.26
Fortschwihr	6 238.51	36 752.44	465.85	42 525.10
Riedwihr (PR)	2 244.71	20 839.68	101.26	22 983.13
Wickerschwihr	4 064.18	18 369.79	382.88	22 051.09
TOTAL	17 983.32	128 640.00	1 195.74	145 427.58

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Ecoles Maternelles» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.10.- Compétence « Péri-scolaire » - fixation des contributions 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

Les structures péri-scolaires concernées sont les suivantes :

- Kaferlas à Holtzwihr
- Lucioles à Bischwihr
- Escapade à Muntzenheim

La compétence péri-scolaire est composée des coûts directs liés à l'activité et des frais d'administration générale du syndicat, déduction des recettes constatées selon la répartition suivante :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Coût compétence 2019

Dépenses : 181 373.61

Fonctionnement

Coûts directs : 160 059.61

Frais d'administration générale : 4 234.00

Frais de personnel d'administration générale et élus : 6 983.00

Total dépenses de fonctionnement : 171 276.61

Investissement

Total dépenses d'investissement : 10 097.00

Recettes : 181 373.61

Fonctionnement

Recettes directes : 38 633.93

Excédent de fonctionnement 2018 : 23 642.68

Contributions communes : 119 000

Total recettes de fonctionnement : 181 276.61

Investissement

Total recettes : 97.00

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 034	21.12 %
Porte du Ried	1 829	37.37 %
Muntzenheim	1 260	25.74 %
Wickerschwihr	772	15.77 %
TOTAL	4 895	100 %

Contributions 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	119 000	21.12 %	25 132.80
Porte du Ried	119 000	37.37 %	44 470.30
Muntzenheim	119 000	25.74 %	30 630.60
Wickerschwihr	119 000	15.77 %	18 766.30
TOTAL	119 000	100 %	119 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2019 pour la compétence «Périscolaire» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.8.11.- Compétence « Bâtiments» - fixation des contributions communales pour 2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr

Cette compétence comporte, entre autres, les frais liés au remboursement de la dette des bâtiments du complexe multi-activités de Muntzenheim :

- Le bâtiment administratif ;
- Le bâtiment « Espace Ried Brun » ;
- Le bâtiment « Trésorerie ».

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2016 qui entre en vigueur le 01/01/2019).

Coût compétence 2019

Dépenses totales : 148 448.96

Fonctionnement

intérêts de l'emprunt 2019 : 68 291.88

amortissements : 3 826.04

Total dépenses de fonctionnement : 72 117.92

Investissement

Capital emprunt : 76 331.04

Total dépenses d'investissement : 76 331.04

Recettes totales : 148 448.96

Fonctionnement

Loyer bâtiment Trésorerie : 14 400

Excédent 2018 : 2 936.27

Contributions communes dette : 127 286.65

Total recettes de fonctionnement : 144 622.92

Investissement : 3 826.04

Total recettes d'investissement : 3 826.04

1) Contribution 2019 dette des bâtiments

Scénario 1

Si Andolsheim doit participer à la dette

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 245	24.54 %
Bischwihr	1 034	11.29 %
Fortschwihr	1 187	12.98 %
Grussenheim	824	9.00 %
Porte du Ried	1 829	19.99 %
Muntzenheim	1 260	13.77 %
Wickerschwihr	772	8.43 %
TOTAL	9 151	100 %

Contribution 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	127 286.65	24.54 %	31 236.14
Bischwihr	127 286.65	11.29 %	14 370.66
Fortschwihr	127 286.65	12.98 %	16 521.81
Grussenheim	127 286.65	9.00 %	11 455.80
Porte du Ried	127 286.65	19.99 %	25 444.60
Muntzenheim	127 286.65	13.77 %	17 527.37
Wickerschwihr	127 286.65	8.43 %	10 730.27

TOTAL	127 286.65	100 %	127 286.65
--------------	-------------------	--------------	-------------------

Scénario 2

Si Andolsheim ne participe pas à la dette

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 034	14.97 %
Fortschwihr	1 187	17.19 %
Grussenheim	824	11.93 %
Porte du Ried	1 829	26.49 %
Muntzenheim	1 260	18.24 %
Wickerschwihr	772	11.18 %
TOTAL	6 906	100 %

Contribution 2019

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	127 286.65	14.97 %	19 054.81
Fortschwihr	127 286.65	17.19 %	21 880.57
Grussenheim	127 286.65	11.93 %	15 185.29
Porte du Ried	127 286.65	26.49 %	33 718.26
Muntzenheim	127 286.65	18.24 %	23 217.08
Wickerschwihr	127 286.65	11.18 %	14 230.64
TOTAL	127 286.65	100 %	127 286.65

Mme la Présidente rappelle qu'à ce jour les titres émis à l'encontre de la Commune d'Andolsheim pour les exercices 2016, 2017 et 2018, d'un montant de 107 636.71 € ne sont pas payés.

M. le Préfet, par courrier du 3 décembre 2018 adressé au Maire de la commune d'Andolsheim, demande au Syndicat d'annuler ces titres de recettes au motif que la commune n'a pas adhéré à la compétence «Bâtiments».

Une rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture a eu lieu le 20 février 2019 à ce sujet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de ne pas annuler les titres à l'encontre de la commune d'Andolsheim pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Décide de continuer à faire participer la commune d'Andolsheim au remboursement de la dette pour 2019 et d'émettre les titres pour un montant annuel de 31 236.14 €.

Charge Mme la Présidente d'engager une procédure judiciaire, à travers la CIADE, à l'encontre de la commune d'Andolsheim.

Décide dans l'attente d'une décision de justice de provisionner le montant de la commune d'Andolsheim et de fixer les contributions communales sur la base du scénario 2.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2019.

A.9.- Budget primitif 2019

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme Hélène Baumert, Présidente, fait une présentation synthétique du budget primitif 2019.

Les membres du Comité Syndical, après que la Présidente eut donné lecture intégrale des différents chapitres et articles du budget primitif 2019, commenté et justifié au fur et à mesure le bien fondé des prévisions de dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 616 477 € pour la section de fonctionnement et à 392 436 € pour la section d'investissement.
- **Vote** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- **Vote** le présent budget avec reprise des résultats 2018.
- **Afin** d'équilibrer le budget, le produit des contributions directes des communes s'élève à 1 159 022.13 €.
- **Vote** les subventions qui figurent au budget primitif 2019.
- **Vote** les projets d'investissement et d'équipement proposés en 2019 :

Compétence collège (gymnase) - TTC

^	Réfection de la toiture ancien vestiaire salle de réunion et grande salle	66 000.00 €
^	Mise en place d'un système d'échelle pour accéder au toit	7 068.00 €
^	Equipement de chauffage (simple régulation).....	6 725.00 €
^	Mise en place d'un treuil électrique pour panneaux de basket.....	2 308.00 €
^	Création de WC handicapés	11 092.00 €
	TOTAL	93 193.00 €
	Subvention Conseil Départemental attendue : 36 000 €	

Compétence Espace Ried Brun

^	Accessibilité Adap – phase 2.....	6 000 €
^	Equipement salle Ried Brun	10 000 €

Administration générale et RAM

^	Mise aux normes ascenseur	8 300 €
---	---------------------------------	---------

Banque de matériel associative

^	Tables et bancs (20).....	4 000 €
^	Batterie pour sono portable	500 €

La séance est levée à 20 heures 30